

Remplacement des compteurs d'eau et mise en place d'une solution de télérelève

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

La gestion de l'eau potable constitue une mission essentielle de la commune, tant sur le plan financier qu'environnemental. Une mesure précise et fiable des volumes consommés est indispensable afin d'assurer une facturation équitable, de limiter les pertes non détectées et de garantir une gestion rigoureuse et durable des ressources.

Les compteurs mécaniques actuellement en service voient leur précision diminuer progressivement en raison de l'usure des composants internes et des dépôts calcaires qui se forment dans les mécanismes. Cette évolution augmente le seuil de démarrage de la mesure, si bien que les très faibles débits, notamment ceux liés à des fuites continues, ne sont plus systématiquement enregistrés. À l'échelle du territoire communal, ces volumes non mesurés représentent un manque financier significatif pour le service des eaux et nuisent à la fiabilité globale du système de facturation.

Les analyses comparatives réalisées entre les volumes d'eau achetés par la commune et ceux facturés aux abonnés mettent en évidence un écart estimé entre vingt et vingt-cinq pour cent. Si une partie de cette différence peut s'expliquer par des pertes physiques sur le réseau ou par certains usages techniques, l'imprécision progressive des compteurs ainsi que l'absence de mesure sur certaines installations constituent des facteurs déterminants. Cette situation fragilise l'équilibre financier du service communal des eaux et justifie la mise en œuvre d'une mesure structurelle.

Par ailleurs, certaines consommations liées aux bâtiments communaux, aux fontaines publiques ou à d'autres infrastructures techniques ne sont actuellement pas toutes équipées de compteurs individuels. Cette situation ne permet pas une analyse précise et sectorisée des volumes réellement consommés.

Le projet de remplacement généralisé des compteurs permettra ainsi de procéder à une vérification complète du parc de compteurs communal, afin de s'assurer que l'ensemble des installations disposent d'un dispositif de mesure conforme et opérationnel. Le cas échéant, les équipements manquants pourront être installés, renforçant ainsi la traçabilité et la transparence des consommations.

La mise en place d'un système de télérelève permettra de disposer de données fiables et régulières, facilitant une analyse plus fine des consommations par secteur et offrant une base objective pour l'adaptation éventuelle de la structure tarifaire. Elle contribuera également à moderniser la gestion administrative du service en renforçant la qualité et la traçabilité des informations disponibles.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la perspective de la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, en fournissant les éléments techniques indispensables à une adaptation cohérente du cadre réglementaire et financier.

Enfin, dans un contexte marqué par une pression croissante sur les ressources hydriques et par les effets du changement climatique, l'eau constitue un bien précieux dont la gestion rigoureuse et responsable s'impose comme une priorité pour la collectivité.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement destiné au remplacement de 900 compteurs d'eau actuellement en service sur le territoire communal ainsi qu'à la mise en place d'un système de télérelève permettant la transmission à distance des données de consommation.

Ce crédit couvre la fourniture des nouveaux compteurs statiques, les travaux de dépose et de pose, la configuration et l'activation du système de communication, ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation de la solution de télérelève.

3. Description du projet

Remplacement des compteurs

Les nouveaux appareils sont des compteurs statiques ne comportant aucune pièce mécanique en mouvement, garantissant une précision constante dans le temps et une usure limitée. Ils permettent de mesurer des débits extrêmement faibles, jusqu'au quasi goutte-à-goutte, ce qui améliore significativement la fiabilité de la facturation.

Ces compteurs sont résistants à l'eau, peuvent être installés dans différentes positions et disposent d'une mémoire interne permettant la consultation de données historiques. Ils intègrent également un système d'alarmes signalant notamment des fuites, des consommations anormales ou des retours d'eau.

Leur fonctionnement repose sur une batterie intégrée dont la durée de vie est estimée à environ seize ans. À l'issue de cette période, le compteur est remplacé, garantissant ainsi le maintien d'un niveau de performance élevé.

Mise en place de la télérelève

Les compteurs sont compatibles avec une technologie de communication permettant la transmission des index à distance via un réseau dédié.

La solution retenue permettra la transmission régulière des données vers une plateforme sécurisée accessible à l'administration communale. Les informations pourront être consultées, analysées et exportées pour intégration dans le système informatique communal.

La télérelève présente plusieurs avantages majeurs. Elle supprime les tournées de relevé manuel, réduit les risques d'erreurs de saisie, améliore la réactivité en cas de fuite et permet une gestion moderne et proactive du réseau d'eau potable.

4. Financement

Le coût total du projet est estimé à CHF 348'804.20 et se répartit comme suit :

Prestations principales

- Fourniture de 900 compteurs statiques : CHF 176'786.75
- Travaux de dépose et pose des compteurs : CHF 97'830.50
- Travaux de génie civil (fosses) : CHF 20'000.00
- Mise en place du système de télérelève (configuration, activation et équipements de transmission) : CHF 22'477.50

Sous-total prestations principales : CHF 317'094.75

Divers et imprévus (10 %)

- Provision pour adaptations techniques éventuelles, contraintes d'installation, ajustements liés aux situations particulières rencontrées sur site ou évolutions techniques : CHF 31'709.45

5. Conclusions

Le remplacement des compteurs existants et l'introduction d'un système de télérelève constituent une évolution nécessaire pour assurer une gestion moderne et rigoureuse du service des eaux. Cet investissement permettra d'améliorer durablement la fiabilité des mesures, de renforcer la transparence de la facturation et de consolider l'équilibre financier du service.

Au-delà de l'aspect technique, ce projet s'inscrit dans une démarche responsable visant à optimiser la gestion de la ressource en eau et à doter la commune d'outils adaptés aux exigences actuelles. La Municipalité considère dès lors que cet investissement est indispensable afin de garantir une gestion efficiente, équitable et pérenne du réseau communal d'eau potable.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

Vu le présent préavis,

Où le rapport des commissions compétentes,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 348'804.20 destiné au remplacement des compteurs d'eau et à la mise en place d'un système de télérelève, conformément au présent préavis.
2. De financer ce crédit par les liquidités communales et de l'amortir sur une durée de 10 ans.
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires à la réalisation de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Cudrefin, le 2 mars 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Richard Emmenegger



Le Secrétaire



Florian Metraux